



**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **5 décembre 2016** à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Maryse Lapointe, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller # 3
Monsieur Roland Gagné, conseiller # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5
Monsieur Raynald Champagne, conseiller # 6

LES DÉCLARATIONS DES INTERETS PÉCUNIAIRES ET DE DONNS ONT TOUS ÉTÉ
DÉPOSÉES EN DATE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Résolution numéro 161-2016

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du programme de crédit de taxes pour les producteurs agricoles.

Résolution numéro 162-2016

Adoption des procès-verbaux du 7 et 21 novembre 2016

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 7 et 21 novembre 2016 soient adoptés tel que préparés par la secrétaire.

Résolution numéro 163-2016

Don à la Guignolée du Club Lions Saint-Sylvestre

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité de verser un don au montant de \$ 50 au Club Lions Saint-Sylvestre pour la Guignolée du 3 décembre 2016.

Résolution numéro 164-2016

Déterminer les dates de séances de conseil pour 2017

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront principalement le lundi et qui débuteront à 20 heures;

16 janvier	6 février	6 mars	3 avril	1er mai
5 juin	3 juillet	14 août	11 septembre	2 octobre
13 novembre	4 décembre			

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Résolution numéro 165-2016

Dérogation mineure pour Christian Sasseville

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Christian Sasseville, concernant un garage agricole, qui est situé en cour avant; que cette demande a été déposée suite à la production d'un certificat de localisation de la propriété; que selon la réglementation, le bâtiment secondaire ne respecte pas la marge avant; que le comité consultatif en urbanisme a pris connaissance du dossier; que la municipalité a émis un permis de construction le 5 août 1998 pour la construction de ce bâtiment; que la vocation du bâtiment secondaire est à usage agricole sur cette propriété; que le comité consultatif en urbanisme recommande d'accepter la demande, en spécifiant que le bâtiment devra conserver la vocation agricole; en conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que les membres du conseil acceptent la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Christian Sasseville; que le bâtiment secondaire conserve un usage agricole.

Résolution numéro 166-2016

Adoption du budget pour la Régie inter municipale des matières résiduelles de Beaurivage

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte le budget de la Régie Inter Municipale de Gestion des Matières Résiduelles de Beaurivage tel que présenté par le document budget 2017 de cette dernière.

Résolution numéro 167-2016

Renouvellement de partenariat de l'office de Tourisme de Lotbinière

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité de payer le renouvellement à l'office du Tourisme Lotbinière pour l'année 2017 au montant de \$ 140 plus taxes, soit la tarification de base, pour une visibilité de notre municipalité et faire la promotion de nos activités

Résolution numéro 168 -2016

Subvention d'aide à l'amélioration des routes de la municipalité

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de Saint-Sylvestre approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 6 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

Que les secteurs visés par cette aide sont pour la route Cyr et le rang St-José ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution numéro 169-2016

Mandat pour le maire suppléant

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller monsieur Étienne Parent au poste de maire suppléant jusqu'en octobre 2017 ; que celui-ci en l'absence du maire à l'assemblée de la MRC de Lotbinière est autorisé à y assister.

Résolution numéro 170-2016

Engagement pour l'entretien d'un bassin de rétention (bassin sec)

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre aura éventuellement sur son territoire un bassin de rétention (bassin sec) ; que la municipalité doit répondre à certaines exigences concernant l'exploitation et l'entretien d'un bassin de rétention ; qu'un programme d'exploitation et d'entretien doit être élaboré pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales qui seront en place ; en conséquence, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre s'engage à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien en ce qui concerne la bassin de rétention, (bassin sec).

Résolution numéro 171-2016

Déneigement des chemins fermés lors des travaux du parc éolien Mont Ste-Marguerite

Attendu qu'une demande de Boréa Construction, a été présentée à la municipalité de Saint-Sylvestre, demandant l'autorisation d'ouvrir et d'entretenir les tronçons des chemins fermés en hiver dans les secteurs des travaux de construction du parc éolien Mont Ste-Marguerite ; Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre autorise Boréa Construction ULC à déneiger et entretenir, de façon convenable et sécuritaire, les tronçons des chemins municipaux fermés en hiver, menant aux travaux de construction du parc éolien Mont Ste-Marguerite, soit la route Ste-Marguerite, rang St-Paul à son extrémité sud-ouest, chemin Handkerchief, route Ste-Catherine à son extrémité sud-est ainsi que le rang Fermanagh; qu'il est de la responsabilité Boréa Construction ULC de prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser et contrôler les accès permis dans ces secteurs.

Résolution numéro 172-2016

ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR

Gilbert Bilodeau

APPUYÉ PAR:

Raynald Champagne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du *Code municipal du Québec* et 465.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle;

QUE la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 24 novembre 2016;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Résolution numéro 173-2016

DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE

ATTENDU que le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC de Lotbinière une attestation de conformité de son schéma révisé de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 10 août 2016.

ATTENDU qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma révisé a été adopté le 14 septembre 2016 par la MRC de Lotbinière et est entrée en vigueur le 5 décembre 2016.

ATTENDU que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelles;

ATTENDU que la Mutuelle des Municipalité du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Saint-Sylvestre, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Roger Couture

Appuyé par Roland Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité s'engage à réaliser tous les objectifs annuels prévus dans le plan quinquennal du schéma de couverture de risques incendie attesté le 10 août 2016.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Saint-Sylvestre une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Résolution numéro 174-2016

Demande d'appui aux transporteurs en vrac

Attendu que le conseil municipal a reçu une demande d'appui de l'association Les Transports en vrac;

Attendu que le gouvernement du Québec, par le biais de la Commission des transports du Québec, semble vouloir abolir l'obtention des permis pour le transport en vrac;

Attendu que l'abolition de ces permis permettra aux donneurs d'ouvrage ministériels de faire affaire avec n'importe quel transporteur sans égard à leur localisation géographique par rapport aux travaux à réaliser;

Attendu que les transporteurs en vrac locaux et régionaux sont généralement de petites entreprises et investissent beaucoup pour demeurer opérationnel;

Attendu que L'utilisation des entreprises de notre milieu crée des retombées économiques appréciables;

Pour ces motifs, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appui la démarche entreprise par l'association Les Transports en vrac;

Que la municipalité demande à la Commission des transports du Québec de se raviser et de maintenir l'obligation d'obtenir des permis pour faire du transport en vrac.

Résolution numéro 175-2016

Réforme du programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA)

Attendu que le gouvernement a décrété par l'adoption du Décret 618-2014, le 26 juin 2014, des modifications au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations;

Attendu qu'en mars 2016, le ministre des Finances a présenté le plan économique du Québec, par lequel il a annoncé une réforme administrative du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) visant à assurer un traitement fiscal concurrentiel aux exploitants agricoles québécois;

Attendu qu'en vertu de la réforme annoncée, le gouvernement transférera la gestion du programme (PCTFA) à Revenu Québec et qu'il transformera les trois taux d'aide actuels en un seul au motif que cela allégera, de manière significative, la gestion du programme;

Attendu qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les terres agricoles exploitées par un producteur enregistré au MAPAQ seront admissibles à une aide financière correspondant à 78 % de la valeur des taxes municipales, ce qui signifie que les producteurs enregistrés ne recevront plus le même taux d'aide financière pour les taxes municipales et ne recevront plus aucune aide pour le paiement des taxes scolaires;

Attendu qu'en annonçant cette réforme administrative, le gouvernement compte faire des gains administratifs de l'ordre de \$ 1.5 M par année, gains qui semblent se faire, notamment au détriment des producteurs enregistrés auprès du PCTFA;

Attendu qu'il est approprié de réformer le programme, mais que les producteurs agricoles s'objectent à ce que cette réforme leur transfère des coûts supplémentaires, ce qui met en péril la compétitivité et le développement du secteur agricole et l'établissement des jeunes en agriculture; Attendu que d'autres solutions sont possibles sans transférer les coûts de cette réforme aux producteurs agricoles;

Attendu que les représentations faites par les différentes associations de producteurs agricoles et municipales, la fédération québécoise des municipalités et l'union des municipalités du Québec auprès du gouvernement du Québec;

Considérant les enjeux importants de la réforme de ce programme;

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement de suspendre sa réforme administrative prévue pour le 1^{er} janvier 2017 pour permettre aux différentes associations de producteurs agricoles concernés et municipales, de faire les représentations appropriées sur les impacts réels de cette réforme sur les producteurs agricoles et de leur permettre de négocier les modalités de la réforme annoncée de façon à ce que les économies administratives escomptées ne soient pas assumées par les producteurs agricoles ni par les municipalités et que les producteurs agricoles bénéficient d'une aide favorisant la compétitivité, le développement du secteur agricole et l'établissement des jeunes en agriculture.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Aucune personne présente lors de la rencontre.

Rapport des comités

Bibliothèque : Nouvel ameublement pour le poste de travail et nouvelles étagères par le CFER.

Loisirs : Patinoire en préparation sous peu avec l'arrivée des températures plus froides.

Matières résiduelles : Besoin de conteneur à ordures et récupération au parc industriel ainsi que le service de ramassage pour Boréa Construction.

Centre Multifonctionnel : Rien de spécial pour le moment.

Inspecteur municipal : Il faudra enlever l'afficheur radar de vitesse pour la période hivernale.

M.R.C. : Adoption du budget le 23 novembre 2016. Lors de cette rencontre Monsieur Normand Côté a été élu préfet. Mario Grenier conserve son poste au conseil d'administration. Nous avons rencontré Serge Gendron du service de l'évaluation au niveau de la MRC de Lotbinière. Notre médiane étant à 95 %, il doit rencontrer les municipalités les plus basses lors de leur fin d'année de rôle. Le but de la rencontre était de vérifier si on désirait faire évaluer les terres pour le prochain rôle (2018-2019-2020). Il en coûterait entre \$ 12 000 et \$ 15 000 pour faire l'exercice pour aller chercher environ un 3 % de valeur. Le marché étant stable, on ne croit pas qu'il y aura une hausse importante pour l'avenir, donc on choisit de ne pas faire l'exercice en 2017.

Pompiers : Formation sur la sécurité civile le 24 novembre. Il y aura beaucoup de travail à faire pour en arriver à répondre adéquatement à des interventions en sécurité civile selon des protocoles établis.

Salon des jeunes : Une demande a été faite aux jeunes pour organiser une activité de Noël ainsi que l'activité du ramassage de cannettes. Aucune réponse de reçue pour le moment.

Développement local : Nous avons reçu notre certificat d'autorisation pour l'installation d'équipements de déphosphatation à la station des eaux usées.

Le 29 novembre, des forages ont été réalisés sur le site du développement résidentiel.

Résolution numéro 176-2016

Programme d'accès à la propriété

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'accepter le programme d'accès à la propriété, version décembre 2016, qui sera géré par la municipalité Saint-Sylvestre ; que toutes les demandes déjà déposées pour les nouvelles résidences et résidences existantes seront traitées selon le nouveau programme en vigueur, les propriétés selon le remboursement dégressif des taxes seront maintenues.

Corporation DÉFI : La coordonnatrice en loisirs et développement travaille sur le cahier de charges et documents concernant l'activité des glissades. Mylène Sylvain et Roger Couture ont rencontré, le 29 novembre, Richard Therrien, Jean-François Doyon et Laval Breton afin de valider certaines étapes et fonctionnement lors de la fin de semaine des glissades.

Comité éolien : La période des travaux a été officiellement lancée le 1^{er} décembre. Le certificat d'autorisation a été délivré par le Ministère du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques. C'est la compagnie AJL de St-Georges qui a obtenu le contrat pour le déboisement. Ils vont débiter le déboisement dans le secteur de Sacré-Cœur de Jésus.

Résolution numéro 177 -2016

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 6261 à 6304 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Varia : aucun point

Levée de l'assemblée est faite à 22 heures, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 16 janvier 2017.

Mario Grenier, maire

Ginette Roger, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Mario Grenier, maire